Monsieur le Maire

D-2021/1
Décès d'une adjointe au maire. Décision de suppression ou de maintien du poste. Modalités de mise en œuvre.

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibération n°2020/104 du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a déterminé le nombre des adjoints au maire et a décidé de créer 25 postes d'adjoints.

Suite au décès de Madame Emmanuelle AJON, Troisième Adjointe au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint,

- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Si le Conseil Municipal décide du maintien des 25 postes, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau.
Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus ; ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau.
Il peut également occuper le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.
Le nouvel adjoint à élire doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celle à laquelle il succède.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-7-2 et L 2122-10,

Considérant que ces décisions doivent être prises avant l'éventuelle élection,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de l'élection d'une nouvelle adjointe et donc de maintenir 25 postes d'adjoints au maire,

- que l'adjointe à élire prenne rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus, ceux-ci remontant alors dans l'ordre du tableau.

- de procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue de cette nouvelle adjointe.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX

M. LE MAIRE

Comme indiqué dans le projet de délibération qui vous a été communiqué, je vous rappelle qu'en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délégation du 10 juillet 2020, nous avons décidé de créer 25 postes d'adjoints. Suite au décès de Madame Emmanuelle AJON, troisième Adjointe au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- la suppression d'un poste d'adjoint,
- ou l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Il convient également de préciser que, conformément toujours au Code Général des Collectivités Territoriales, le nouvel adjoint, la nouvelle en l'occurrence à élire doit être choisi.e parmi les Conseiller.ère.s de même sexe que celui ou·celle auquel / à laquelle il.elle succède. Si le Conseil municipal décide du maintien des 25 postes, il devra décider de la position de la nouvelle Adjointe dans le tableau.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de l'élection d'une nouvelle adjointe et donc de maintenir 25 postes d'adjoint.e.s au Maire,
- décider que l'Adjointe à élire prenne rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoint.e.s déjà élu.e.s, celles-ci / ceux-ci remontant alors dans l'ordre du tableau,
- et de procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue de cette nouvelle adjointe.

Dans un premier temps, il nous faut un vote à main levée. Je vous invite à voter à main levée pour le maintien des 25 postes d'adjoint.e.s et pour le positionnement de la nouvelle adjointe à élire à la suite des autres adjoint.e.s déjà élu.e.s.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

On va procéder aux modalités de l'élection de la nouvelle adjointe. Le nombre d'adjoint.e.s, je vous le confirme puisqu'il vient d'être voté est maintenu à 25. Nous allons procéder à l'élection. Cette élection se fait au scrutin secret uninominal à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Je fais un appel. Y a-t-il des propositions de candidat ? Le nom que je vous propose – il est d'ailleurs en cours de distribution, je pense, sur les pupitres - est celui de Madame Véronique SEYRAL. Je précise que Madame SEYRAL deviendrait Adjointe en charge des quartiers prioritaires politique de la ville. Déjà Conseillère municipale déléguée à la politique de la ville, sa désignation comme adjointe témoigne de notre volonté de faire de cette thématique une priorité politique. Je me permets de vous rappeler que conformément aux instructions ministérielles, les bulletins doivent être remis pliés sous enveloppe de façon à assurer le secret du vote.

Je vous précise le déroulement des opérations de vote. Je vous rappelle au préalable les règles sanitaires :

- port du masque obligatoire,
- lavage des mains avec une solution hydroalcoolique préalablement au remplissage du bulletin de vote,
- utilisation d'un stylo personnel pour signature de la feuille d'émargement,
- manipulation des bulletins au moment des dépouillements et du comptage des votes par une seule personne.

Le comptage pouvant être validé, le cas échéant, par une autre personne sans qu'elle n'ait à toucher le bulletin.

À présent, Stéphane PFEIFFER va vous appeler par ordre alphabétique à venir déposer votre bulletin de vote dans l'urne et à signer la feuille d'émargement en suivant.

Stéphane PFEIFFER vous appelez les votants.

M. PFEIFFER

Nous allons pouvoir commencer :

ACCOCEBERRY Isabelle qui n'a pas encore son bulletin, qui sera suivie d'AMOUROUX Géraldine qui a par ailleurs le pouvoir de Pierre de Gaëtan NJIKAM – ARDOUIN Tiphaine – BICHET Claudine – BLANC Bernard, vous pouvez venir tous les deux – BLOCH Brigitte – BOUDINET Antoine – BOUISSON Dominique – BOUSQUET-PITT Pascale – BOUTLEUX Dimitri – CAZAUX Olivier – CAZENAVE Thomas – CHABAN-DELMAS Guillaume – CHOPLIN Camille qui sera suivie de CRUSSIÈRE Servane – CUGY Didier – DA TOS Charlee – DELAROCHE Paul-Bernard – DELATTRE Nathalie – DEMANGE Ève – ESCOTS Olivier – FABRE Catherine – FAHMY Anne – FAURE Isabelle – FETOUH Marik – FEYTOUT Francis – FLORIAN Nicolas – FRÉMY Françoise – GARCIA Véronique – GHESQUIÈRE Maxime – GOMOT Stéphane – GUILLEMIN Laurent – HAZOUARD Mathieu, tu votes deux fois Mathieu puisque tu as le pouvoir de Baptiste MAURIN, est-ce que tu as bien prévu deux bulletins, Mathieu ? – HURMIC Pierre – JABER Cyrille – JACOTOT Sandrine suivie de JAMET Delphine – JEANJEAN Didier – JUSTOME Sylvie – LE BOULANGER Fannie – LECERF Harmonie – MANGIN Mathieu – MARI Guillaume – MAURIN Vincent – NOËL Marie-Claude – PAPADATO Patrick – PAPIN Céline – PEREIRA Nicolas – PFEIFFER Stéphane –POULAT Marie-Julie – POUTOU Philippe, Philippe POUTOU a le pouvoir d'Evelyne CERVANTÈS – ROBERT Fabien – ROUX Pascale – SAADI Nadia – SABOURET Béatrice – SIARRI Alexandra – SCHMITT Sylvie – SEYRAL Véronique – SKALLI Aziz – SMIHI Amine –THONY Jean-Baptiste.

Si tout le monde a bien été appelé, en tout cas toutes celles et tous ceux qui ont été appelé.e.s sont allé.e.s voter, on va pouvoir clore le scrutin et passer au dépouillement. Je n'ai pas la liste des scrutateur.trice.s. Je crois que c'est Charlee DA TOS, Antoine BOUDINET, et le troisième, Catherine FABRE. Merci.

Dépouillement

M. LE MAIRE

S'il vous plaît, on va reprendre. Je vais vous donner lecture de ce tour de scrutin si vous le voulez bien. Si Didier peut regagner sa place, merci.

Les résultats sont les suivants :

- Inscrits : 65,
- Votants : 51 dont 2 pouvoirs,
- Bulletins blancs : ,3
- Bulletin nul : 1,
- Suffrage exprimé : 47.

Véronique SEYRAL est élue avec 47 voix.

Je crois que l'on peut l'applaudir.

(*Applaudissements dans la salle*)

Je vais tout de suite donner la parole à Véronique. D'abord la féliciter à titre personnel au nom de toute cette assemblée, et en disant que l'on se réjouit de la compter désormais parmi nos adjoint.e.s et je lui donne tout de suite la parole.

MME SEYRAL

Monsieur le Maire, Cher.ère.s collègues, je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Maire de la confiance qu'il me témoigne en me confiant cette délégation d'adjoint en charge des quartiers prioritaires politique de la ville. C'est avec humilité que j'aborde cette nouvelle mission, humilité et détermination.

Humilité tout d'abord parce que les conditions dans lesquelles elle m'est confiée, la disparition d'Emmanuelle, les règles de parité, ne relèvent d'aucun mérite de ma part. Détermination ensuite, car la situation des quartiers prioritaires relève de l'intolérable, de l'inacceptable, et exige un engagement politique fort.

En effet, comment rester indifférent et inactif devant ce scandale ? Voir notre belle Ville de Bordeaux où se côtoient dans l'indifférence, parfois même le mépris, la richesse et la précarité extrême, dans des périmètres clairement définis qui isolent les un.e.s des autres, et protègent celles et ceux qui ont de celles et ceux qui n'ont pas.

Notre objectif sera de décloisonner là où, depuis des années, on a séparé et enfermé. Il sera de créer une vraie mixité sociale sur l'ensemble du territoire en travaillant la porosité entre quartiers, en instituant des passerelles entre ces deux mondes qui s'ignorent.

Je prends donc cette mission à bras-le-corps avec volonté, force et ténacité tant l'urgence à agir est impérieuse.

Je vous remercie.

(*Applaudissements dans la salle*)

M. LE MAIRE

Merci, Véronique, nous ne doutons pas de ta ténacité.

Pour que votre information soit complète, sur les répartitions du rôle des adjoint.e.s, je vous donne connaissance d'une disposition qui dépend du maire, à savoir l'attribution des adjoint.e.s, notamment des attributions attribuées désormais à Stéphane PFEIFFER qui va prendre la délégation jusqu'à présent dévolue à Emmanuelle AJON. Donc il devient Adjoint en charge du service public, du logement et de l'habitat en sus des prérogatives qui étaient déjà les siennes. On peut l'applaudir aussi. Je pense que c'est important.

(*Applaudissements dans la salle*)

Tu as la parole.

M. PFEIFFER

Pas pour un discours, on va passer à la délibération suivante, ne vous inquiétez pas. Délibération n° 2, Monsieur le Maire : Désignation des représentant.e.s du Conseil municipal élu.e.s pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

LISTE DES ADJOINTS

1-Claudine BICHET

2-Stéphane PFEIFFER

3-Bernard L. BLANC

4-Camille CHOPLIN

5-Didier JEANJEAN

6-Delphine JAMET

7-Mathieu HAZOUARD

8-Harmonie LECERF

9-Amine SMIHI

10-Sylvie SCHMITT

11-Dimitri BOUTLEUX

12-Nadia SAADI

13-Bernard G. BLANC

14-Céline PAPIN

15-Olivier CAZAUX

16-Pascale BOUSQUET-PITT

17-Olivier ESCOTS

18-Fannie LE BOULANGER

19-Vincent MAURIN

20-Sylvie JUSTOME

21-Dominique BOUISSON

22-Sandrine JACOTOT

23-Laurent GUILLEMIN

24-Françoise FREMY

25-Véronique SEYRAL

D-2021/2
Désignation des représentants du Conseil Municipal élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles R.123-8, R. 123-9, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que la délibération du Conseil Municipal D.2020-114, en date du 23 juillet 2020, fixant à 15 le nombre d'administrateurs du CCAS.
Considérant le décès de Mme Ajon, adjointe au Maire, en date du 14/12/2020.
Considérant que la liste élue le 23 juillet 2020 est épuisée.

Il vous est proposé de procéder à l'élection par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des 7 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :

Listes des candidats	-Harmonie LECERF -Sylvie JUSTOME -Véronique SEYRAL -Servane CRUSSIERE -Delphine JAMET -Alexandra SIARRI -Philippe POUTOU
Nombre de votants	55 (dont 2 pouvoirs)
Nombre de bulletins	55
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	55

ADOPTE A L'UNANIMITE

Liste des sept candidats élue par 55 voix au scrutin secret sans panachage ni vote préférentiel

M. LE MAIRE

Il vous est proposé de procéder à l'élection par vote à bulletins secrets, conformément à la loi au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des 7 représentant.e.s du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Je vous indique les noms des candidat.e.s puisque l'on est obligé de revoir cette composition à la suite du départ d'Emmanuelle AJON. Je vous donne les candidat.e.s qui sont proposé.e.s :

- Harmonie LECERF,
- Sylvie JUSTOME,
- Véronique SEYRAL,
- Servane CRUSSIÈRE,
- Delphine JAMET,
- Alexandre SIARRI,
- Philippe POUTOU.

La liste proposée vous a été remise sur table avec le matériel de vote.

Je vous rappelle les règles pour voter, les règles obligatoires : le port du masque, le lavage des mains et la manipulation des bulletins, et également l'utilisation d'un stylo personnel pour signature de la feuille d'émargement.

Si tout le monde est prêt. Vous souhaitez intervenir ?

M. BOUDINET

S'il était possible, à un moment dans l'année ou dans les six ans à venir, de faire tourner les « dépouillages » parce qu'au bout d'un moment, que ce soit toujours les plus jeunes, donc que ce soit toujours les mêmes personnes, cela commence à bien faire.

C'est juste une question comme cela. Je ne pense pas que cela pose énormément de problèmes s'il y avait cette possibilité. Je sais qu'il y a un gros âgisme effectivement dans les Conseils municipaux, dans leurs structures et tout cela, mais, là, cela commence à me fatiguer parce que cela fait deux fois d'affilée. Mes collègues qui l'ont fait là n'ont pas fait les précédents. Ils ne savent pas à quel point c'est… petit coup de gueule, désolé.

M. LE MAIRE

On a entendu votre objection. On va voir ce que l'on peut faire pour assurer un peu plus de diversité.

Est-ce que l'on a le matériel de vote ? Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, je n'en vois pas.

M. PFEIFFER

On passe au vote Monsieur le Maire ? C'est bon, la liste a été distribuée. Merci et puis on va pouvoir passer au vote. Je vais essayer d'aller plus vite que tout à l'heure, mais il faut essayer de respecter les gestes barrières.

ACCOCEBERRY Isabelle – AMOUROUX Géraldine – ARDOUIN Tiphaine – BICHET Claudine – BLANC Bernard – BLANC Bernard - BLOCH Brigitte – BOUDINET Antoine – BOUISSON Dominique – BOUSQUET-PITT Pascale – BOUTLEUX Dimitri – CAZAUX Olivier – CAZENAVE Thomas – CHABAN-DELMAS Guillaume – CHOPLIN Camille – CRUSSIÈRE Servane – CUGY Didier – DA TOS Charlee – DELAROCHE Paul-Bernard – DELATTRE Nathalie – DEMANGE Ève – ESCOTS Olivier – FABRE Catherine – FAHMY Anne – FAURE Isabelle – FETOUH Marik – FEYTOUT Francis – FLORIAN Nicolas – FRÉMY Françoise – GARCIA Véronique – GHESQUIÈRE Maxime – GOMOT Stéphane – GUILLEMIN Laurent – HAZOUARD Mathieu avec le pouvoir de Baptiste MAURIN – HURMIC Pierre – JABER Cyrille – JACOTOT Sandrine – JAMET Delphine – JUSTOME

Sylvie – LE BOULANGER Fannie –JEANJEAN Didier – LECERF Harmonie – MANGIN Mathieu – MARI Guillaume – MAURIN Vincent – NOËL Marie-Claude – PAPADATO Patrick – PAPIN Céline – PEREIRA Nicolas – PFEIFFER Stéphane – POULAT Marie-Julie – POUTOU Philippe qui a le pouvoir de Madame CERVANTÈS-DESCUBES – ROBERT Fabien – ROUX Pascale – SAADI Nadia – SABOURET Béatrice – SIARRI Alexandra – SCHMITT Sylvie – SEYRAL Véronique – SKALLI Aziz – SMIHI Amine – THONY Jean-Baptiste.

On attend Véronique SEYRAL qui doit arriver.

Si toutes celles et tous ceux qui ont été appelé.e.s sont bien allé.es. voter, nous allons pouvoir clore le scrutin et passer au dépouillement.

Donc Charlee et toujours Catherine FABRE, j'imagine. Je ne sais pas si vous avez fait un changement à la mi-temps, Antoine, au final.

Dépouillement

M. LE MAIRE

Merci de regagner vos places s'il vous plaît, on va reprendre nos travaux. Je vais vous donner connaissance du résultat du dépouillement. Patrick, s'il te plaît.

Résultat du dépouillement :

- Inscrits : 65,
- Votants : 55 dont 2 pouvoirs,
- Suffrages exprimés : 55.

La liste que nous avons présentée a recueilli 55 voix.

Je vous remercie et on poursuit l'ordre du jour. Stéphane PFEIFFER n'est pas là. Donc, je vais appeler la délibération à sa place. Je pense que cela ne pose pas problème.

M. LE MAIRE

Délégation de Madame Claudine BICHET, délibération 2021/5 : « Étalement de charges de dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire sur plusieurs exercices. »

Claudine BICHET a la parole.

D-2021/3
Modification des commissions . Adoption.

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal peut former des Commissions chargées d'examiner les questions soumises au conseil. Je vous propose de :

- Préciser l'intitulé de la 4ème commission « Vivre mieux ensemble/ Cultures/ Sports/ Tous les âges de la vie/ Vie associative/ Démocratie permanente »

- Préciser l'intitulé de la 3ème commission « Renforcer les liens, Logement/ Habitat/ Solidarités/ Santé/ Prévention et Sécurité »

- Modifier la composition de :

-la première commission : « Finances/Défi climatique/Administration Générale »

-la troisième commission : « Renforcer les liens, Logement/ Habitat/ Solidarités/ Santé/ Prévention et Sécurité »

-la quatrième commission : « Vivre mieux ensemble, Cultures/ Sports/ Tous les âges de la vie/ Vie associative/ Démocratie permanente »

Commission 1 **FINANCES / DÉFI CLIMATIQUE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE** Affaires financières, achats et marchés publics, mécénat Affaires juridiques, numérique : stratégie et protection des données, gestion du patrimoine municipal Coopérations territoriales et internationales	• Claudine Bichet • Bernard G. Blanc • Pascale Bousquet-Pitt • Delphine Jamet • Véronique Garcia • Guillaume Mari • Céline Papin • Pascale Roux • Dominique Bouisson • Laurent Guillemin • Marik Fetouh • Pierre de Gatean Njikam Mouliom • Béatrice Sabouret • Antoine Boudinet • Thomas Cazenave

Commission 2 **ADAPTER LA VILLE** **Urbanisme résilient / Nature en ville / Quartiers apaisés** **Economie / Emploi / Commerces / Tourisme** Urbanisme règlementaire, Droits des sols Politique de la ville ANRU Ecologie, respect du vivant, condition animale Transition énergétique Voirie publique Aménagement des espaces publics Economie / emploi / commerces / tourisme Enseignement supérieur et recherche	• Bernard L. Blanc • Stéphane Gomot • Marie-Claude Noël • Didier Jeanjean • Eve Demange • Francis Feytout • Patrick Papadato • Laurent Guillemin • Maxime Ghesquière • Nadia Saadi • Didier Cugy • Brigitte Bloch • Stéphane Pfeiffer • Jean-Baptiste Thony • Sandrine Jacotot • Géraldine Amouroux • Guillaume Chaban-Delmas • Nicolas Pereira • Catherine Fabre • Antoine Boudinet

<u>Commission 3</u> **RENFORCER LES LIENS** **Logement/ Habitat/ Solidarités/ Santé/ Prévention et Sécurité** Logement/habitat Action sociale/Accès aux droits Cohésion sociale et politique de la Ville Sécurité sanitaire, santé et salubrité publiques, prévention, accès aux soins Sécurité/tranquillité/médiation/prévention de la délinquance/vie nocturne Handicap/lutte contre les discriminations	• Harmonie Lecerf • Servane Crussière • Olivier Escots • Paul-Bernard Delaroche • Sylvie Justome • Isabelle Faure • Amine Smihi • Olivier Cazaux • Didier Cugy • Stéphane Pfeiffer • Véronique Seyral • Matthieu Mangin • Géraldine Amouroux • Alexandra Siarri • Aziz Skalli • Evelyne Cervantès-Descubes

<u>Commission 4</u> **VIVRE MIEUX ENSEMBLE** **Cultures/ Sports/ Tous les âges de la vie/ Démocratie permanente/ Vie Associative** Création et expression culturelles Sports Petite enfance Éducation / Enfance / Jeunesse / Familles Séniors Démocratie permanente Vie Associative	• Camille Choplin • Tiphaine Ardouin • Marie-Julie Poulat • Dimitri Boutleux • Stéphane Gomot • Baptiste Maurin • Mathieu Hazouard • Françoise Frémy • Fannie Le Boulanger • Sylvie Schmitt • Vincent Maurin • Isabelle Accoceberry • Sylvie Justome • Cyrille Jaber • Charlee Da Tos • Fabien Robert • Anne Fahmy • Philippe Poutou

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

D-2021/4
Représentation des Elus au sein d'organismes divers, écoles, collèges et lycées. 5ème partie

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal "procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes".

Je vous propose de procéder au remplacement ou à la désignation des membres pour les organismes, écoles, collèges et lycées suivants:

VOIR TABLEAU JOINT

ADOPTE A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

REPRESENTATION DES ELUS AU SEIN DES ORGANISMES DIVERS

DENOMINATION	*TITULAIRE(S)*	*SUPPLEANT(S)*
ADGESSA Maison de retraite le grand bon pasteur	P. BOUSQUET PITT (en remplacement d'E. AJON)	
ADIL 33 Association départementale d'information sur le logement 33	S. PFEIFFER (en remplacement d'E. AJON)	
ASPE Association de service d'aide à domicile de Bordeaux	V. SEYRAL (en remplacement de S. PFEIFFER)	
Association des centres d'animation de quartier	H. LECERF (en replacement de C. CHOPLIN) V. SEYRAL (en remplacement de B. MAURIN)	
Bordeaux Métropole Aménagement (BMA)	S. PFEIFFER (en remplacement d'E. AJON)	
Bordeaux Technowest *(Conseil d'administration)*	N. SAADI (en remplacement de S. PFEIFFER)	
Bordeaux Technowest *(Assemblée générale)*	L. GUILLEMIN (en remplacement de N. SAADI)	
CAIO (Centre d'Accueil d'information et d'orientation)	M. MANGIN (en remplacement d'E. AJON)	
Caisse de Crédit Municipal (Conseil d'orientation et de surveillance)	S. GOMOT (en remplacement de S. PFEIFFER)	
Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (anciennement Conseil Communal de Prévention de la Délinquance)	V. SEYRAL (en remplacement de F. FREMY)	
Conseil de l'UFR sciences médicales de la Faculté de Médecine de l'Université de Bordeaux	S. JUSTOME	
CROUS	I.ACCOCEBERRY (en remplacement d'H. LECERF)	C. DA TOS (en remplacement d'E. AJON)
DOMOFRANCE	V. SEYRAL (en remplacement d'E. AJON)	
Fondation Terre Nègre	D. CUGY (en remplacement d'E. AJON)	
Fonds de solidarité logement	S. PFEIFFER (en remplacement d'E. AJON)	
GIP Bordeaux Métropole Médiation Conseil d'Administration (Président A. SMIHI)	V. SEYRAL (en remplacement d'O. CAZAUX)	
GIP réussite éducative	V. SEYRAL en remplacement de B. MAURIN	
Maison protestante de retraite rue Sainte Elisabeth	S. JUSTOME	
MESOLIA HABITAT	S. PFEIFFER (en remplacement d'E. AJON)	
Pension de Famille Maison Saint Fort	S. JUSTOME	
PIMMS	M. MANGIN (en remplacement d'E. AJON)	
PROCIVIS (anciennement SACICAP)	M. MANGIN (en remplacement d'E. AJON)	
SEM Incité	M. MANGIN (en remplacement d'E. AJON)	
Site Patrimonial Remarquable (anciennement : Commission du secteur sauvegardé)	S. GOMOT (en remplacement d'E. AJON)	
SIVU pour la restauration collective entre les Villes de Bordeaux et de Mérignac		S. JUSTOME (en remplacement d'H. LECERF)
UFR des Sciences Odontologiques de l'Université de Bordeaux	D. CUGY	
Université de Bordeaux	C. PAPIN (en remplacement de F. LE BOULANGER)	
Université de Bordeaux Montaigne (Conseil d'Administration)	JB. THONY (en remplacement de S. PFEIFFER)	S. GOMOT (en remplacement de JB. THONY)

- désignation des représentants au sein des écoles/collèges/lycées privés :

Nom de l'établissement	Nom de l'élu.e
Ensemble Scolaire Albert Legrand *Ecole mat-prim / Collège / Lycée*	Paul-Bernard Delaroche
Ensemble scolaire Saint Joseph de Tivoli *Ecole mat-prim / Collège / Lycée*	Pascale Bousquet-Pitt
Ecole Sévigné *Ecole mat-prim*	Didier Jeanjean
Ensemble Scolaire Notre-Dame *Ecole mat-prim / Collège / Lycée*	Nadia Saadi
Ensemble scolaire Saint-Genès *Ecole mat-prim / Collège / Lycée général / Lycée professionnel*	Jean-Baptiste Thony
Ensemble scolaire Saint-Seurin *Ecole mat-prim / Collège*	Véronique Garcia
Ensemble scolaire Sainte-Marie de la Bastide *Ecole mat-prim / Collège / Lycée*	Françoise Frémy
Ensemble scolaire Assomption Sainte Clotilde *Ecole mat-prim / Collège / Lycée*	Patrick Papadato
Ecole Bon Pasteur	Harmonie Lecerf
Ensemble scolaire Le Mirail *Ecole mat-prim / Collège / Lycée*	Marie-Julie Poulat
Ecole Saint Ferdinand	Pascale Bousquet-Pitt
Ecole Saint Gabriel	Véronique Garcia
Ecole Saint-Louis Sainte-Thérèse *Ecole mat-prim / Collège*	Véronique Seyral
Ecole Sainte Marie Grand Lebrun *Ecole mat-prim / Collège / Lycée*	Pascale Bousquet-Pitt
Ecole Saint Michel *Lié à l'ensemble scolaire Saint-Genès*	Stéphane Gomot
Ecole Sainte Monique	Delphine Jamet
Ecole Sainte Thérèse	Dominique Bouisson
Ecole Edmond J. Safra	Isabelle Faure
Bordeaux International School *Ecole mat-prim / Collège / Lycée*	Marie-Claude Noël
Lycée professionnel Saint-Vincent de Paul	Sylvie Schmitt
Lycée Ste Famille -Saintonge *Lycée général / Lycée professionnel*	Brigitte Bloch
Lycée professionnel la Ruche	Servane Crussière
Lycée Bel-Orme *Lycée technologique / Lycée professionnel*	Pascale Roux
Lycée professionnel Saint-Augustin	Sandrine Jacotot

- Modification pour les écoles et groupes scolaires publics :

Nom de l'établissement	Nom de l'élu.e
Ecole maternelle Nuyens	Françoise Frémy (en remplacement d'Emmanuelle Ajon)
Groupe scolaire Marie Curie (anciennement groupe scolaire Rivière)	*Modification du nom de l'établissement (Sandrine JACOTOT)*